

A Orange ce 14 May 1664

N. 332.

Monsieur

Le 16 d'abord est l'arrivée de V. M. et nous avons été
au village pour faire nos affaires et des repas et nous
avons été dans le temps assez long et malade.

Le 17 nous sommes allés à la ferme de Gouy et de
l'autre côté de la rivière au village de Gouy et nous
avons été dans le temps assez long et malade.

La dernière lettre fust du 11^e de ce mois, et celle d'aujourd'hui
est du 22^e d'april. Je vous escrivis alors si à la hâte que j'oubliay
sur ma table le résultat du dernier article et clôture des comptes de M. de
Beauregard à l'an 1661 que je vous envoie maintenant.

Les menaces que nous faisons à M. de Bedarredes quan nous réunions les
plaintes qui ont été portées à M. de Bessus commençant à nos leurs effets
comme vous verrez Monsieur de l'Insult qu'a été fait à M. de Taradel l'an
des plaintes par son veuve et soi, et le desseny que les Sieurs de Bedarde
avaient fait écrire encore plus mal par l'ordonnance de l'endemus le mesme jour
à l'entrée de l'amié. Où si Dieu n'eust pourvu en faveur que led^t S^r de
Taradel se soit retiré de la place un moment aduan que led^t Sieur de Bedarde
n'eût pas manqué dans cette obscurité d'y avoir beaucoup
d'ennemis, led^t Sieur de Taradel s'en est allé en porter les plaintes à
M. de Bessus qui est encore à Nismes. Nous verrons ce qu'il en résultera.
Cependant led^t S^r de Bedarredes continue ses menaces contre M. de
Lubares et moi en disant lors qu'il fuisse led^t Sieur de Taradel qui il fallait
nous brûler dans nos maisons avec trois ou quatre autres de quoy nous
n'avons que qu'un Aesmonoy qui age voulut faire la veillée, les autres personnes
qui estoient présentes quan il fit ces menaces ne l'ayant vu dire. Nous
en eussions aussi porter nos plaintes à M. Sieur de Bessus si nous
l'eussions peu prématuré par deux tenuoirs. On nous donne aussi, aduis tous
les ravis des menaces qu'on fait de nous escarter et à l'avenue de M. Degout qu'il
attard dans peu de jours, agor. Je ne doute pas que M. de Beauregard et les
autres à qui nous faisons obédece dans nos charges ne transmettent de tout
leur pouvoir, A tellement Monsieur que nous ayons bien besoing
de la protection de S. A. Et de nos bonnes adresses en ce renouvellement
agor l'acte ayant fait de M. de Taradel qui est comme rag fait en
effet des menaces de M. de Bedarredes vous pourra ouvrir le chemin

276

pour en parler, si Monsieur vous le demandez ainsi convenable
sinon j'aurai tout pris de souffrir pour le service de S. A. mon
bon M. et tout ce qu'il plaira à Dieu de m'envoyer

Je vous envoie encores cy joint un extract d'un verbaul du —
Substitut du Gouverneur de S. A. par lequel Monsieur nous aures moyen
de faire appeler comme le Sieur de Bedarrides l'empêche au moins
de faire sa charge et prendre sony des bras et fiefs de S. A. ce qui
est une bouteille ou manuas estoit auquel il redit les dommages

La Requête de M. de Beauregard n'a pas esté encores respondue
on attend que le Parlement soit esuplé ce qui sera quand M.
de Sobras qui est en Provence pour les affaires de sa députation
sera venu ce qu'on attend que sera aujourd hui ou demain

Nous desliberasmes hier en Bureau de faire l'notification
égale a M. de St. Clement Touchant la Monnaie dont Jay
fais chameau de nous parler par m'a dernière Lettre, & sur
le sujet des machines et coings de celle M. l'Adversaire fut voir
hier a M. de Lubrerie et a moy. Une lettre qu'il a reue
Depuis peu de M. Deyour qui poste que le Roy lui a donné
la confiscation des pieces de cinq sols qu'il avoit fait faire
ensemble des Malines et coings, et que toutes avoient esté
porto a Lyon ou il avoit este biffé et faire l'arrest
du conseil. Mais ne crois pas cette véritable d'autant
que led' Sieur Deyour en me faisant voire y a quelqu'
Temps ces arrest du conseil me dit qu'il fauoyait faire
a Lyon la procedure comme si la chose estoit faite
mais que pourtant il ne l'avoit pas ainsi que je suis
l'honneur de vous l'escryre allors et je crois qu'il en ays
vif. Je demanday une copie de cet article a M. l'adversaire
pour vous l'envoyer mais il me la refusa, Cest tout ce que
j'auray l'honneur de vous dire pour le present sinon que je
puis auer respect

Monsieur

Votre très humble très Obedissant
et parfaitement ayeus Serviteur

Sawine

283

